



Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

WP Council 171/08

7 avril 2008  
Original : anglais

F

Conseil international du Café  
100<sup>e</sup> session  
19 – 23 mai 2008  
Londres, Angleterre

**Propositions de révisions  
du mandat du Comité des statistiques**

1. Le document ci-après contient des propositions de révisions du mandat du Comité des statistiques tenant compte des dispositions de l'Accord de 2007. Le mandat original du Comité est reproduit dans le document EB-3693/98 Rev. 1 et une révision du mandat a été diffusée sous la référence EB-3833/02 et présentée à la 87<sup>e</sup> session du Conseil en septembre 2002. L'annexe contient la liste des membres du Comité des statistiques pour les années caféières 2007/08 et 2008/09.
2. Les propositions de révisions du mandat seront examinées par le Comité des statistiques à sa réunion du 21 mai 2008.
3. Le Comité des statistiques est un comité permanent de l'Organisation, établi par le Comité exécutif en septembre 1998 sur la recommandation du Groupe d'experts sur les statistiques<sup>1</sup>. Le Comité a tenu sa première réunion en mai 1999 et s'est réuni périodiquement dans le cadre des accords de 1994 et de 2001.

**Mesure à prendre**

Le Conseil est invité à examiner ce document.

---

<sup>1</sup> Voir le paragraphe 13 du document EB-3686/98 et le paragraphe 13 du document WP-Statistics 13/98.

## CONTEXTE

1. Compte tenu de la nouvelle structure de l'Accord de 2007, les références au Comité exécutif ont été supprimées.
2. La section Objectif a été étoffée pour tenir compte des dispositions des Articles 32 (Informations statistiques) et 34 (Études, enquêtes et rapports).
3. La section Réunions/procédures a également été étoffée dans un objectif d'harmonisation avec les mandats des autres organes de l'OIC.

## LÉGENDE

**Le texte en caractères gras** indique un libellé nouveau qu'il est proposé d'inclure dans le mandat.

~~Le texte raturé~~ indique les suppressions proposées.

**Le texte en grisé** indique le texte pouvant être affecté si d'autres modifications proposées sont acceptées.

## MANDAT DU COMITÉ DES STATISTIQUES

### Objectif

1. L'objectif du Comité des statistiques est d'examiner, évaluer et faire des recommandations au Conseil ~~et/ou au Comité exécutif~~ sur les questions statistiques, à savoir :

- i) certificats d'origine ;
- ii) ~~statistiques des échanges~~ **informations statistiques sur la production, les prix, les exportations, les importations et les réexportations, la distribution et la consommation de café dans le monde, y compris des informations sur les différentes catégories de marchés, les produits à base de café, les zones géographiques, les structures des marchés et les créneaux de marché ;**
- iii) ~~renseignements sur les nouveaux secteurs du marché et sur les pays qui produisent plus d'un type/d'une qualité de café ;~~
- iv) prix indicatifs ;
- v) ~~vérification des stocks et réserves ;~~
- vi) respect par les Membres des dispositions concernant la communication des renseignements statistiques ;
- [nouveau] assistance technique ;**
- vii) évaluation des définitions techniques ;
- viii) publications ;
- ix) diffusion par voie électronique ; et
- x) liaison avec les autres organisations.

### Durée

2. Le Comité des statistiques est un comité permanent de l'Organisation.

### Composition

**3. Le Comité est composé de [deux] [trois] représentants ou experts désignés par les Membres exportateurs, de [deux] [trois] représentants ou experts désignés par les Membres importateurs et de deux experts désignés par le Directeur exécutif pour un mandat de deux années caféières. La liste des experts désignés par les Membres exportateurs, les Membres importateurs et le Directeur exécutif est soumise à l'approbation du Conseil à sa dernière session ordinaire de l'année caféière.**

**4. Les réunions du Comité des statistiques sont ouvertes à la participation de tous les Membres de l'Organisation. Les représentants du Comité consultatif du secteur privé et des experts en matière de statistiques du café sont également invités à assister aux réunions du Comité.**

**5. Des représentants** ~~Des participants en provenance~~ des pays non membres **et des organisations pertinentes** peuvent en faire partie ~~à titre consultatif~~ **à titre d'observateurs et à l'invitation du président.**

#### **Bureau du Comité**

**6.** Le président **et le vice-président** du Comité des statistiques sont élus pour une durée de **[un] [deux]** ans par les représentants du Comité des statistiques à la première réunion de l'année caféière.

#### **Réunions/procédures**

**7.** Le Comité des statistiques se réunit au siège de l'Organisation pendant les sessions ordinaires du Conseil ~~et les réunions du Comité exécutif, le cas échéant,~~ selon que de besoin.

**8. Le Comité travaille en anglais seulement.**

**9.** Le Comité arrête son ordre du jour.

**10.** Le Comité arrête son règlement intérieur.

**11. Le Comité peut créer des groupes de travail pour faciliter ses travaux.**

**12.** Le Président du Comité soumet des rapports réguliers à l'examen du Conseil ~~et/ou du Comité exécutif.~~

#### **Quorum**

**13.** Le quorum exigé pour les réunions du Comité est constitué par la présence **d'au moins [un] [deux]** représentants ou experts désignés par les Membres exportateurs, et **au moins [un] [deux]** représentants ou experts désignés par les Membres importateurs et **au moins un** expert désigné par le Directeur exécutif. ~~La durée du mandat des membres du Comité des statistiques est de deux ans. La liste des experts désignés à cette fin par le Directeur exécutif est soumise à l'approbation du Conseil à la dernière session ordinaire de l'année caféière. Le Conseil approuve en même temps les noms des experts désignés par les Membres exportateurs et importateurs.~~

**MEMBRES DU COMITÉ DES STATISTIQUES  
POUR LES ANNÉES CAFÉIÈRES 2006/07 ET 2007/08**

- Président :** M. Jaime Junqueira Payne (Brésil)
- Vice-président :** M. Neil Rosser (Neumann Kaffee Gruppe, Allemagne)
- Membres exportateurs :** M. Thiago Siqueira Masson (Brésil)  
Mme Maria del Pilar Fernández (Colombie)
- Membres importateurs :** M. Rob Simmons (LMC International Ltd, Royaume-Uni)  
M. Neil Rosser (Neumann Kaffee Gruppe, Allemagne)
- Directeur exécutif :** M. David Brooks (États-Unis)  
M. Corneille Tabalo (R.D. du Congo)